

Document pour servir à l'histoire de notre colonie [fin]

Autor(en): **Pesme, R. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 12

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-688754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE NOTRE COLONIE.

(Fin.)

III.

LETTRE DU GENERAL PESME DE ST. SAPHORIN,
MINISTRE ANGLAIS AUPRES DE LA COUR IMPERIALE,
A LORD TOWNSHEND, DE VIENNE, LE
3 DECEMBRE 1721.

My Lord,

Je me flatte que Vôtre Excellence me permettra bien que j'aye l'honneur de mettre sous sa Protection mes Compatriotes du Pais de Vaud qui sont à Londres au nombre de 7 ou 800 parmi lesquels il y en a quelques uns de Genève et de Neuchâtel. Ces bonnes Gens s'y sont allés établir, a cause que leur Pais est trop rempli et trop pauvre pour y pouvoir occuper tout le monde; Et ils ont d'abord fait entr'Eux une association qui tend à maintenir l'ordre, et surtout à former un fond assuré pour l'entretien de leurs pauvres, afin qu'ils ne soyent point à charge à la Nation, et afin aussi de faciliter aux nouveaux venus les moyens d'estre occupés, Leur nombre qui m'a fort surpris, augmentera très considerablement s'ils ont quelque Protection. Et j'ose bien assurer en particulier Vôtre Excellence, qu'il ne se pourra jamais établir aucuns Etrangers en Angleterre plus zélés pour le Gouvernement que ceux là, ni plus inviolablement attachés aux intérêts de sa Majesté. Ceux qui y sont s'y trouvant bien, ne manqueront pas d'y en attirer beaucoup d'autres; Et Votre Excellence qui sçait si parfaitement combien les augmentations de Peuples sont avantageuses à un Etat, conviendra sans peine des avantages que le Royaume peut recevoir, d'y attirer des Etrangers, dont les principes sont en tout si conformes au système du Gouvernement. Ils ont, My Lord, à tous égards besoin de la Protection de Vôtre Excellence, mais principalement en ce que n'ayant point d'Eglise qui leur soit affectée, ils sont obligés de faire leur devotion dans les Eglises Françaises Presbyteriennes où ils sont fort maltraités, tant pour les Places qu'ils ne peuvent obtenir qu'avec la plus grande peine que parce que leurs Pauvres n'ont aucune part dans le charités qui se font dans les Eglises quoy que ceux d'entr'Eux qui ont du Bien, donnent également à la Boete commune comme les François. Ils espèrent de trouver un Fond suffisant pour bâtir une Eglise, et pour entretenir leurs ministres si Sa Majesté vouloit avoir la bonté de leur donner une Patente, qui les y autorisât et la charité de leur donner une Place pour la bâtir, ainsi qu'Elle a eu la generosité de le pratiquer à l'égard des Prussiens. Mr le Moine, Ministre, qui est du Pais de Vaud, et qui est presentement employé dans une Eglise Française lequel aura l'honneur de rendre cette lettre à Votre Excellence, pourra l'informer plus particulièrement de tout ce qui regarde cette affaire. Je supplie très humblement Votre Excellence de vouloir bien luy accorder une favorable audience, et d'appuyer ses très-humbles demandes. J'avoue à Votre Excellence que j'aurois une grande consolation si je pouvois rendre de quelque usage à mes Compatriotes qui sont en Angleterre les bontés dont Elle veut bien m'honorer; Et l'idée qu'il s'y pourroit former sous la protection de Votre Excellence une assez grande Colonie de Personnes si affectionnées au Gouvernement, et qui pourroyent là trouver moyen d'y vivre plus à leur aise que dans leur

propre Pais, me flatte bien agréablement. Je la supplie d'agréer le parfait respect avec lequel j'ay l'honneur d'estre,

My Lord,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
R. DE PESME DE ST. SAPHORIN.

CONCLUSION.

La lecture de ces documents nous permet de tirer la conclusion que le nombre des Suisses établis à Londres au commencement du 18^{ème} siècle doit avoir été beaucoup plus considérable que nous n'avions l'habitude de croire. Ils formaient une colonie très active et très bien organisée. Les Vaudois et Genevois formaient le gros du corps. Ce fait expliquera la traditionnelle prépondérance de la langue française non seulement dans l'Eglise suisse mais dans toutes les institutions qui sont communes à la Colonie et dans la plupart de nos sociétés.

Pourquoi les Vaudois étaient-ils si nombreux?—Parce qu'ils étaient sujets de Berne. Leurs Excellences, les aristocrates de la Rue des Gentilshommes, ne permettaient point à leurs sujets de faire carrière dans le service civil de la république, et dans les régiments suisses au service de la France, des Etats Généraux ou de la République de Venise les meilleures places étaient toujours réservées aux aristocrates bernois ou aux ressortissants des XIII Cantons. Dans le service anglais il n'y avait point de restrictions pour les Vaudois; au contraire, ils y jouissaient d'avantages considérables grâce à leur religion, leur langue et leur éducation supérieure (voir le témoignage de Gibbon).

Les Genevois fournissaient surtout des banquiers et des pasteurs, les Bâlois des commerçants, les Neuchâtelois des précepteurs. Mulhouse, St. Gall, Bienne et les Grisons envoyaient des soldats, car ils se trouvaient exclus des régiments capitulés pour les mêmes raisons que les Vaudois.

Le fameux drapeau du bataillon suisse de Londres (conservé à la Légation) fut donné à la Colonie en 1745, en reconnaissance de sa loyauté. Elle avait offert d'équiper à ses frais 500 hommes prêts à marcher dans les 24 heures. Du premier des mémoires que nous venons de publier il ressort que déjà en 1721 on parlait de ce bataillon suisse mobilisable "du matin au soir" et composé de "au delà de 500 hommes capables de porter les armes, tous dans la vigueur de leur aage." DR. A. LAT.

EGLISE SUISSE.

79, Endell Street, W.C.2.

Dimanche, 24 Avril, 11h. et 6h. 30.—M. Hoffmann-de Visme.

Jeudi, 28 Avril, 8h.—Soirée d'adieux aux Missionnaires suisses en partance pour l'Afrique. Prière de venir nombreux les entourer.

Dimanche, 1 Mai, 11h.—SERMON DE CHARITE. Collecte spéciale pour le Fonds de Secours.—M. Hoffmann-de Visme. 6h. 30.—Gottesdienst in Schwyzerdütsch.

Dimanche, 8 Mai, 11h.—Réception des catéchumènes.

BAPTEMES.

Marcel A. H. DEMONT, né le 7 Juillet 1920, fils de Auguste et Pauline, née Champagne; d'Apples, Vaud—le 10 Avril 1921.

Lisette N. K. SCHWARTZE, née le 12 Fév. 1921, fille de August et de Betty, née Montgomery; d'Arth, Schwyz—le 10 Avril 1921.

MARIAGE.

Léopold SCHAER, de Eriswyl, Berne, et Lily SHEARMAN, de Londres—le 9 Avril 1921.